

Date(s) d'intervention(s)
Le 20/05/2025

RAPPORT DE CONTROLE PLOMB D'EMPOUSSIEREMENT SURFACIQUE

CODE DU TRAVAIL, ART. L. 4121-1 À 3, L. 4531-1 ET D. 4152-10 – R. 4412-40 ET R. 4412-59



Lieu(x) d'intervention(s) :

Place Louis Armand
75012 PARIS

Cadastre :

EI 22-23

RAPPORT DE CONTROLE PLOMB D'EMPOUSSIEREMENT SURFACIQUE

Méthodologie et seuil de concentration de plomb définis par l'arrêté du 12 mai 2009 (Contrôle des travaux en présence de plomb réalisés en application de l'article L. 1334-2 du Code de la Santé Publique) et la norme NF X 46-032 « Diagnostic plomb – Méthodologie de mesure du plomb dans les poussières au sol »
Guide INRS ED 909 : intervention sur les peintures contenant du plomb – Prévention des risques professionnels
Méthodologie test de mesure du plomb dans les poussières sur support.

Réf dossier n° 25-0266

A – Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE	PROPRIETAIRE
Adresse : Place Louis Armand (Gare de Lyon) Code postal : 75012 Ville : PARIS 12 Type de bien : GARE Année de construction : 1890-1900	Nom : SNCF GARES ET CONNEXIONS Adresse : 16 avenue d'Ivry Code postal : 75647 Ville : PARIS CEDEX13

B – Désignation du donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	MISSION
Nom : SNCF GARES ET CONNEXIONS Adresse : 16 avenue d'Ivry Code postal : 75647 Ville : PARIS CEDEX13	Date de mission : 20/05/2025 Date d'émission du rapport : 22/05/2025 Documents remis : plan de localisation des prélèvements surfacique Accompagnateur : Pas d'accompagnateur

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : EURODIEUX Nom : JOFFARD Yannick Adresse : 65, Avenue Général de Gaulle Code postal : 77420 Ville : CHAMPS SUR MARNE N° de siret : 433 760 725 00047 Signature : 	Certificat de compétence délivrée par : Bureau Veritas certification Adresse : Bureau Veritas certification – 1 Place ZAHA HADID - 92400 Courbevoie N° certification : 17049239 Cie d'assurance : AXA France IARD N° de police d'assurance : 10288677204 Date de validité : 01/01/2026

Conclusion :

La concentration surfacique des poussières au sol n'a pas révélé la présence de poussières de plomb à une concentration supérieure au seuil réglementaire de 1 000 µg/m².

Nombre total de pages du rapport : 10

Table des matières

1.Procédures de prélèvements.....	3
2. Documents fournis par le client ou disponibles le jour de la visite.....	3
3. Résultats	4
4.Plans/Croquis	7
5. Annexes	8

1.Procédures de prélèvements

(APPLICATION ARRÊTÉ DU 12 MAI 2009 ET NORME NFX 46-032)

Les prélèvements de poussières sont réalisés suite au nettoyage à l'issue des travaux, après un délai d'une heure.

Un échantillon est prélevé dans chaque local traité à l'endroit du sol le plus approprié, en fonction des unités de diagnostics ayant fait l'objet de travaux. En cas de revêtements de sol de natures différentes pour un même local, un échantillon est prélevé pour chaque revêtement.

Le prélèvement des poussières au sol est effectué par essuyage d'une surface d'un dixième de mètre carré à

l'aide d'une lingette humidifiée ne contenant ni détergent ni plomb. La lingette est passée sur la surface délimitée au moins 2 fois, dont la seconde perpendiculairement à la première, et ce, en utilisant au fur et à mesure, chaque face de la lingette afin de recueillir le maximum de poussière.

Une fois le prélèvement réalisé, la lingette est placée dans un flacon en matériau exempt de plomb et incassable, de taille adaptée à la lingette. Le flacon est ensuite refermé hermétiquement et étiqueté en précisant le numéro d'échantillon, l'adresse du logement, le type de support prélevé et la localisation du prélèvement.

Toutes les précautions d'hygiène sont prises pour éviter l'interférence ou la contamination du prélèvement.

Les résultats sont exprimés en microgrammes par mètre carré ($\mu\text{g}/\text{m}^2$) de surface.

Analyse de la concentration en plomb par un laboratoire compétent

Le plomb des poussières est dosé après extraction acide (acide chlorhydrique 0,15 N) et action mécanique (agitation manuelle puis 15 minutes dans une cuve à ultrasons) puis après contact 24 heures. Les résultats sont exprimés en microgrammes par mètre carré de surface. Par analogie à l'arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle après travaux en présence de plomb, **un prélèvement est déclaré positif lorsque sa teneur en plomb est strictement, supérieure à $1000 \mu\text{g}/\text{m}^2$**

2. Documents fournis par le client ou disponibles le jour de la visite

- Plan de prévention/ICP(réalisée en Amont de l'intervention).
- Plan de la localisation des prélèvements.

3. Résultats

Niveau	Local	Localisation	Nature du support	Localisation	Concentration surfacique en $\mu\text{g}/\text{m}^2$	Visuel
<i>Témoin</i> <i>Concentration $\mu\text{g}/\text{L} < 30$</i>						
R+0	Façade Diderot	sol	Enrobé bitumineux	P1	552.8	
R+0	Façade Diderot	sol	Enrobé bitumineux	P2	316.6	
R+0	Façade Diderot	sol	Enrobé bitumineux	P3	481.2	
R+0	Façade Diderot	sol	peinture	P4	275.5	
R+0	Façade Diderot	sol	Enrobé bitumineux	P5	643.6	

R+0	Façade Diderot	sol	Enrobé bitumineux	P6	366.5	
R+0	Façade Diderot	sol	Enrobé bitumineux	P7	328.2	
R+0	Façade Diderot	sol	Enrobé bitumineux	P8	519.7	
R+0	Façade Diderot	sol	Enrobé bitumineux	P9	387.6	
R+0	Voie Pompiers	sol	Béton désactivé	P13	401.2	
R+0	Parvis	sol	Béton désactivé	P15	396.1	

R+0	Voie Taxi	sol	Enrobé bitumineux	P18	328.9	
-----	-----------	-----	----------------------	-----	-------	---

5. Annexes Procès-verbaux d'analyse



ENR/PVLIN v11 - 05/09/24

RAPPORT D'ESSAI N° R 2501904

Dosage du plomb acido-soluble dans les poussières au sol prélevées sur lingette

NF X 46-032, NF EN ISO 11885

Informations client			
Nom client	EURODIEUX	A l'attention de	M. JOFFARD
Adresse client	65 avenue du Général de Gaulle		
CP	Ville	77420 CHAMPS SUR MARNE	Nb d'échantillon
Dossier/ Chantier client	25-0320	Date de prélèvement	12+T 20/05/2025

Informations laboratoire			
Affaire N°	A2501904	Fresnes, le	22/05/2025
		Date de réception	20/05/2025
		Date de fin d'analyse	22/05/2025
		Nom de l'analyste	A. VITELLO
		Vol. ajout HCL 0,15N	0,025 L

Le laboratoire ne pourra être tenu responsable des données transmises par le client, identifiées en italique dans le présent rapport.
 Le résultat de la concentration surfacique exprimée en $\mu\text{g}/\text{m}^2$ n'est pas couvert par l'accréditation Cofrac du laboratoire.

RESULTATS							
Ech labo N°	Ech client N°	Description client	Surface essuyée		Incertitude	Masse de plomb sur lingette	Concentration
						μg	$\mu\text{g}/\text{L}$
Témoin	P0	Témoin	-	m^2	20%	< 0,75 ± -	< 30 ±
Remarque :							
Ech labo N°	Ech client N°	Description client	Surface essuyée		Incertitude	Masse de plomb sur lingette	Concentration Surfacique
						μg	$\mu\text{g}/\text{m}^2$
E2514987	P1	R+0 SOL ENROBE BITUMINEUX	0,1	m^2	20%	55,28 ± 11,06	552,8 ± 110,6
Remarque :							
E2514988	P2	R+0 SOL ENROBE BITUMINEUX	0,1	m^2	20%	36,16 ± 7,23	361,6 ± 72,4
Remarque :							
E2514989	P3	R+0 SOL ENROBE BITUMINEUX	0,1	m^2	20%	48,12 ± 9,62	481,2 ± 96,3
Remarque :							
E2514990	P4	R+0 SOL ENROBE BITUMINEUX	0,1	m^2	20%	27,55 ± 5,51	275,5 ± 55,1
Remarque :							
E2514991	P5	R+0 SOL ENROBE BITUMINEUX	0,1	m^2	20%	64,36 ± 12,87	643,6 ± 128,8
Remarque :							
E2514992	P6	R+0 SOL ENROBE BITUMINEUX	0,1	m^2	20%	36,65 ± 7,33	366,5 ± 73,3
Remarque :							
E2514993	P7	R+0 SOL ENROBE BITUMINEUX	0,1	m^2	20%	32,82 ± 6,56	328,2 ± 65,7
Remarque :							

Les échantillons porteurs de l'identification ** ne sont pas couverts par l'accréditation Cofrac
 La limite de quantification de la méthode est de 0,75 μg de plomb acido-soluble sur lingette. L'incertitude est de 20%.

RAPPORT D'ESSAI N° R 2501904

Le laboratoire ne pourra être tenu responsable des données transmises par le client, identifiées en italique dans le présent rapport.
Le résultat de la concentration surfacique exprimée en $\mu\text{g}/\text{m}^2$ n'est pas couvert par l'accréditation Cofrac du laboratoire.

RESULTATS								
Ech labo N°	Ech client N°	Description client	Surface essuyée		Incertitude	Masse de plomb sur lingette		Concentration Surfacique
						μg		$\mu\text{g}/\text{m}^2$
E2514994	P8	R+0 SOL ENROBE BITUMINEUX	0,1	m^2	20%	51,97	± 10,39	519,7 ± 104,0
Remarque :								
E2514995	P9	R+0 SOL ENROBE BITUMINEUX	0,1	m^2	20%	38,76	± 7,75	387,6 ± 77,6
Remarque :								
E2514996	P13	R+0 SOL BETON DESACTIVE	0,1	m^2	20%	40,12	± 8,02	401,2 ± 80,3
Remarque :								
E2514997	P15	R+0 SOL BETON DESACTIVE	0,1	m^2	20%	39,61	± 7,92	396,1 ± 79,3
Remarque :								
E2514998	P18	R+0 SOL ENROBE BITUMINEUX	0,1	m^2	20%	32,89	± 6,58	328,9 ± 65,8
Remarque :								

Les échantillons porteurs de l'identification ** ne sont pas couverts par l'accréditation Cofrac.
La limite de quantification de la méthode est de 0,75 μg de plomb acido-soluble sur lingette. L'incertitude est de 20%.

Modifications apportées par rapport à la version précédente
Information modifiée :

Explication sur la modification :



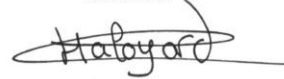
Validation Technique

A. FEUILLET



Validation Qualité

A. CHALOYARD



La totalité de l'échantillon est utilisée pour l'analyse.
Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus.
Le laboratoire ne pourra être tenu pour responsable de l'échantillonnage qu'il ne réalise pas. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Seule la version électronique du rapport portant les validations technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.

Attestation d'assurance

COURTIER
VD ASSOCIES
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER
33110 LE BOUSCAT
☎ 05 56 30 95 75
☎ 08 97 50 56 06
✉ contact@vdassociés.fr
N°ORIAS 13 010 220 (VD ASSOCIES)
Site ORIAS www.orias.fr



réinventons / notre métier



Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que :

SASU EURODIEUX
65 AV DU GENERAL DE GAULLE
77420 CHAMPS SUR MARNE

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10288677204 ayant pris effet le 30/05/2022

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE
LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES DIAGNOSTICS
ET MISSIONS REALISES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE,
TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 1.500.000€ par année d'assurance.

AMIANTE :

DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION
REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES
MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE
ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU ABSENCE D'AMIANTE

PLOMB :

CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION

ETAT PARASITAIRE :

ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETES, LYCTUS)

MESURES :

MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
CERTIFICAT DE SURFACE (art 111-2 DU CCH)

AUTRES :

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
ERP ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE
DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET
LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL
D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA
REGLEMENTATION THERMIQUE.
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.
ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.
ETAT DES LIEUX LOCATIFS
CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION
DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO
INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES
RESEAUX AERAIQUES
THERMOGRAPHIE INFRAROUGE
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN
COPROPRIETE
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE
D'OBTENTION DE FORMATION)
DIAGNOSTIC ET PRELEVEMENTS HAP
DIAGNOSTIC POLLUTION DES SOLS
GESTION POUR LE COMPTE DE TIERS DU DTA ET DES DIAGNOSTICS
OBLIGATOIRES AMIANTE ET PLOMB (EXTERNALISATION DES

La présente attestation est valable du **01/01/2025 au 01/01/2026** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constituée de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation. A défaut la garantie n'est pas acquise.

Fait à LE BOUSCAT le 23/12/2024
LA COMPAGNIE PAR DELEGATION

VD ASSOCIES
81, Bd Pierre Premier
33110 LE BOUSCAT
RCS : 794 072 210 ORIAS : 130102
Tél : 05 56 30 95 75